

## PROCÉDURE DE RÉFÉRENCIEMENT NOUVEAUX CONSULTANT.E.S SUR ENEE ACTIVITES

**Rédactrice :** Claire Collet, LMA HDF

Mise à jour le 28/05/2024

### QU'EST-CE QUE LE REFERENCIEMENT DLA ? /

Le référencement DLA est une étape obligatoire pour la mobilisation d'un cabinet de prestataire(s) dans une ingénierie individuelle ou collective.

Le référencement est réalisé en général via le DLA Régional de la région d'implantation du cabinet mais il n'est pas impossible d'être référencé par un autre DLA Régional.

Le référencement réalisé par le DLA Régional peut différer des procédures de référencement d'autres régions. Il a été approuvé par les pilotes régionaux du dispositif.

Le référencement est fait via le site Enée Activités et peut vous permettre d'être référencé nationalement. Il vous incombera de compléter votre fiche afin de préciser vos départements d'intervention

Rappel espace de connexion : <http://activites.enee.fr/site/login.php>

Manuel explicatif à disposition des cabinets : [http://activites.enee.fr/aide/notice\\_prestataires\\_EA.pdf](http://activites.enee.fr/aide/notice_prestataires_EA.pdf)

### ACTUALITES DU DLA ? /

Le DLA utilise actuellement Enée comme outil de référencement mais changera pour ILO au cours du deuxième semestre 2024, cette procédure de référencement sera donc amenée à évoluer.

### Étape 1 : remplissage du formulaire DLA

<https://dla-hdf.org/formulaire/>

Ce remplissage nous permet de collecter un premier niveau d'information sur les possibilités d'intervention des cabinets et nous assurer que celles-ci correspondent au champ d'intervention du DLA.

Seules les structures créées juridiquement peuvent se référencer.

### Étape 2 : vous inscrire à une réunion d'accueil

<https://forms.office.com/Pages/ResponsePage.aspx?id=8qAaa45P9ECRDCQB-tRprzYfKUuV6NKr2NGcazGULJUQVRQTDZZNk1FU1IBVkdNTzQ3TURBMVU2WS4u>

Une réunion d'accueil collectif est prévue tous les jeudis de 14h à 15h en visio. Le lien de visio est transmis le jour j aux personnes inscrites.

L'ordre du jour de ces réunions est le suivant :

- Présentation du DLA
- Présentation des conditions d'intervention des cabinets dans le cadre d'ingénieries individuelles ou collectives

- Questions / réponses

- Présentation par le(s) cabinet(s) de leurs méthodes d'accompagnement
- Présentation de l'interface Enée Activités

À la suite de cette réunion, un cabinet peut refuser d'être référencé si les méthodes de travail et/ou d'intervention du DLA ne conviennent pas.

À noter : en devenant prestataire pour le DLA, vous vous engagez à respecter les conditions suivantes lors des missions d'accompagnement qui vous sont confiées

<https://www.info-dla.fr/prestataires/je-suis-prestataire/>

### Étape 3 : création de l'espace prestataire sur Enée Activités

Le portail Enée Activités vous permet de présenter l'activité d'accompagnement. Nous conseillons aux consultant.e.s de le mettre régulièrement à jour et d'être le plus exhaustif possible (mots-clés, territoires d'intervention, thématiques d'accompagnement et secteurs d'activités accompagnés)

Sans connexion au moins une fois dans l'année, une fiche est considérée comme « inactive », elle n'est pas déréférencée mais est moins visible.

Si vous avez perdu vos identifiants, contacter : [prestataire.dla@avise.org](mailto:prestataire.dla@avise.org)

Il est possible que vous rencontriez des bugs informatiques (non envoi des identifiants), dans ces cas, contacter [prestataire.dla@avise.org](mailto:prestataire.dla@avise.org) et mettre [ayoub.lamdassni@lmahdf.org](mailto:ayoub.lamdassni@lmahdf.org) en copie de vos mails

Les consultant.e intervenant dans les accompagnements DLA, sont des acteur.ice indispensable du dispositif qui permettent au DLA d'accompagner en Hauts-de-France tous les ans près de 300 structures.